

QUE FAIT LA POLICE ?

Observatoire des Libertés Publiques

Bulletin intérieur d'information ▶ Mensuel ▶ Numéro 105 ▶ octobre 2004

STIC EN STOCK

Stic. Cela ressemble à une onomatopée. En développant ce sigle, cela donne : « Système de traitement des infractions constatées. » En son temps, nous avons déjà tiré le signal d'alarme contre ce fichier crimino-gène, illégal durant une dizaine d'années, et légalisé en août 2001 par un ministre socialiste de l'Intérieur : Daniel Vaillant. De son côté, la gendarmerie possède également son propre fichier répressif : Judex. Il semblerait que huit à neuf millions de noms figurent déjà dans le Stic. Peut-être y serons nous tous, bientôt. Cette inflation est justifiée par le fait que tout est bon pour se retrouver dans le Stic. Les seuls coupables ou vaguement suspects ne suffisant pas, les policiers ont jugé indispensable d'y intégrer aussi bien les témoins que les victimes. Ce qui permet d'étendre aussi bien le champ d'investigation du moment que d'avoir sous la main de possibles futurs délinquants, dont on retrouvera sans doute la trace dans le Stic, comme témoins ou victimes passés. C'est ce qui est arrivé à quatre salariés d'une société de surveillance travaillant pour la centrale de Flamanville – site sensible. Pour une peccadille ancienne, ces hommes ont perdu leur emploi dès lors que, sur interrogation de l'employeur puis du préfet, tous quatre ont été repérés comme de véritables « délinquants ». Dans son rapport pour l'année 2003, la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) a relevé des dizaines de fichages abusifs et cite en exemple une personne fichée dans une affaire d'escroquerie, vieille de 20 ans, alors qu'elle n'était que témoin. A quand une victime, déjà fichée et poursuivie pour une mauvaise lecture de ce fichier ? Qui a parlé d'Etat policier ?

MAURICE RAJSFUS

LES ARCHERS DE MONSIEUR DE VILLEPIN

Violences illégitimes et faux PV

Il faudra bien qu'un jour on nous explique ce que peut bien être la violence « légitime » lorsqu'elle est le fait des policiers. Dans la nuit du 25 au 26 avril, un policier, affecté au commissariat du 1^{er} arrondissement de Marseille, passe à tabac un homme d'origine algérienne, dans la rue. Bastonnade classique, suivie de crachats au visage. L'affaire était jugée le 31 août, pour violences illégitimes.

La brute explique qu'il n'a fait qu'employer la force strictement nécessaire. Deux jeunes policières, en formation, se sont bien gardées de signaler les faits, tandis qu'une policière « exemplaire » rédi-

geait un faux procès-verbal de rébellion, pour « couvrir » son collègue et justifier le visage ensanglanté de Mohamed. Heureusement, un autre policier, considéré comme une « balance » par ses collègues, a témoigné. « Fred a saisi sa tête par les cheveux et le frappait au sol. L'individu n'était pas agressif. Il pleurait, demandait qu'on arrête, qu'il n'était pas un chien... »

Le 31 août, le procureur a requis quatre à six mois contre le policier baveux et sa collègue. Quant à Mohamed, victime absolue, il avait été condamné à quatre mois de prison ferme dès le 8 avril. (Source, *La Provence*, 1^{er} septembre 2004)

Non-assistance...

Une jeune femme a été retrouvée morte dans son appartement, à Paris, le 4 août. Après une agonie probable de 48 heures. Cela faisait plusieurs jours que la famille et des amis insistaient pour que des secours interviennent. Bien sûr, les policiers étaient venus mais, après avoir rapidement frappé à la porte, s'étaient retirés en conseillant d'appeler les pompiers. Même comportement des « soldats du feu », qui croient à une fugue. Le 2 août, des collègues de la jeune femme

entendent encore des gémissements, et retournent une seconde fois au commissariat, mais les policiers, une fois de plus, refusent d'intervenir, et conseillent de chercher cette jeune femme de 32 ans sur ses lieux habituels de sortie. Le 4 août, un ami appelle les policiers, et menace d'enfoncer la porte. Cinq minutes plus tard, les policiers sont enfin là, font sauter un volet, et découvrent un cadavre. Interrogés, le 24 août, les policiers n'ont pas souhaité s'exprimer. (Source, *Libération*, 25 août 2004)

France, terre d'accueil

Il n'y a pas d'âge pour être placé en rétention. Une jeune femme, franco-algérienne, vient d'en faire l'amère expérience. Cette personne a adopté un bébé, né en Algérie, en février 2004, et le ramène en France, le 29 août. La maman adoptive a simplement oublié la loi Sarkozy, du 26 novembre 2003, qui durcit les règles de l'entrée, du séjour et de l'éloignement des étrangers. Arrivée le 29 août à Orly, les policiers refusent d'admettre le bébé sur le sol français et le maintiennent en zone

d'attente pour 48 heures. La maman et l'enfant sont conduits sous escorte dans un hôtel de la zone d'attente de Roissy. Le 30 août, un policier prend sur lui de menacer la mère de mise en garde à vue. Il faudra de nombreuses interventions pour que le ministre de l'Intérieur finisse par régulariser ce jeune citoyen, déjà dangereux pour la sécurité publique. La maman devant payer, malgré tout, 35 euros pour les formalités. (Source, *Libération*, 1^{er} septembre 2004)

Vive les « municipaux »

A la fin du mois de juillet, des écoliers en vacances jouent dans le centre de loisirs, à Colombes (92). Des cailloux volent, et l'un des projectiles tombe près d'un véhicule de la police municipale. N'écoutant que leur courage, les municipaux se saisissent d'un des « délinquants », un gamin de huit ans, et le conduisent au commissariat de police – sans même en aviser les

responsables du centre de loisirs. Un conseiller municipal socialiste demande des sanctions contre ces pères fouettards qui se prennent pour des justiciers, le 9 septembre. En vain. La mairie de Colombes, qui confirme les faits, parle de « bêtise », tout en précisant qu'aucune sanction ne serait prise. (Source, *20 Minutes*, 10 septembre 2004)

Dopage ?

Il n'est pas exclu que le coureur cycliste Cédric Vasseur, poursuivi pour dopage, ait été victime des policiers de la brigade des stupéfiants qui auraient commis des faux en écriture publique, pour le « faire tomber ». Notamment en imitant grossièrement les signatures d'autres coureurs de son équipe au bas de procès-verbaux d'audience. C'est du propre. (Source, *Le Journal du Dimanche*, 1^{er} août 2004)

A méditer

Le 15 août, environ 400.000 pèlerins célébraient la venue à Lourdes de Parkinson II. Commentaire du responsable des 2.700 policiers et gendarmes mobilisés pour cette cérémonie laïque et républicaine, avec le patronage de Jacques Chirac : « C'est un service d'ordre. Pas du maintien de l'ordre. Le pèlerin n'est pas hostile. C'est plutôt une âme docile. » (D'après *Libération*, 14 août 2004)

Piété

Il paraît qu'il existe une organisation très convenable : « Police et humanisme », groupe de prière et de réflexion. Environ 250 policiers participeraient à cette association, qui a pour Credo : « Tout homme est créé à l'image de Dieu. C'est pourquoi nous devons le respecter. » C'est exigeant pour un policier, mais c'est notre foi, explique le président de cette curieuse confrérie. (Source, *Le Pèlerin*, 20 novembre 2003)

Peu visible

Bourges, 5 août. Sans raison, une horde policière déferle dans la plaine du Moulon, quartier « sensible ». Il ne se passe rien, ici. « Simple opération de sécurisation ». Explication de la préfète : « ... Ainsi, tout le monde sait que la police peut venir partout dans le département. » (Source, *La Nouvelle République - édition du Cher*, 6 août 2004)

La haine

Depuis qu'en mai 2003, les policiers de Boulogne avaient refusé d'enregistrer une plainte, une habitante de cette ville ne cessait de les harceler, et de les traiter de « nazis » et, pire encore, de « sales flics ». Jusqu'à proférer des menaces de mort, le 4 août. En attente de son procès, cette citoyenne au langage fleuri est interdite de fréquentation du commissariat de police. (Source, *Le Parisien*, 6 août 2004)

Score

En relisant notre numéro août/ septembre de *Que fait la police ?* nous avons fait un sinistre constat : nous y retrouvons 7 morts, du fait de la police ou de la gendarmerie. Triste record pour une si courte période...

Affaire de famille

Le 13 août, un gendarme en poste à Perpignan, a porté plainte pour violences policières. Un comble. Il semble que tout aurait commencé par un différend conjugal, au domicile du militaire. La fille du couple a prévenu la police, rapidement sur place. Lorsque le pandore revient à son domicile, deux policiers lui interdisent l'accès. Le gendarme proteste, de même

qu'il ne supporte pas le tutoiement utilisé par les policiers. Selon son témoignage, le gendarme est alors jeté à terre et frappé : quatre jours d'interruption de travail. Au commissariat de police de Perpignan, on évoque la « rébellion », tandis que le procureur de Perpignan refuse d'enregistrer la plainte contre la police. (Source, *Libération et Le Parisien*, 14 août 2004)

Braves policiers

Le 7 août, un paisible retraité de La Baule fait sa promenade habituelle, en fin de soirée. Sans qu'il comprenne pourquoi, il est agressé par des policiers qui le frappent, avant de le placer en cellule de dégrisement au commissariat, jusqu'à 5 heures 30 du matin pour « ivresse manifeste sur la voie publique. » Il en sort la face tumé-

fiée. Il y a eu erreur sur la personne et le coupable d'une agression a été interpellé un peu plus tard. Est-on resté là, après excuse peut-être ? Pas du tout. Cette victime de la police recevra un courrier, où il lui est demandé de solliciter le classement de l'infraction qui lui était reprochée. Un comble. (Source, *Le Monde*, 1^{er} septembre 2004)

A la matraque

Le 5 septembre, à Solomiac (Gers), les forces de l'ordre se sont brillamment illustrées contre de dangereux criminels. Les images TV montraient ces braves défenseurs de l'ordre public assommant à coups de matraque, tous en les inondant généreusement de gaz lacrymogènes, des militants anti-OGM qui s'apprêtaient à simplement fouler aux pieds un champ de maïs transgénique.

Pour ne rien laisser au hasard, les gendarmes mobiles étaient accompagnés de chiens policiers. Il y a eu des blessés et nous avons pu voir José Bové et quelques uns de ses camarades, interpellés et menottés. Grâce à la télévision, nous avons pu constater la qualité du dialogue et de la volonté de concertation selon Dominique Galuzeau de Villepin. (Sources, *Le Monde et France 2*, 6 septembre 2004)

Un corbeau chez les CRS

Un mauvais vent souffle sur la CRS 30, basée à Metz. Un corbeau-facho sévirait dans ce corps prestigieux. Trente fonctionnaires de cette unité ont reçu à leur domicile un courrier à en-tête du ministère de l'Intérieur, avec le cachet de la compagnie. L'intitulé de cette missive est plein d'intérêt : « CRS Aryen, la race des Seigneurs. Groupe Martin Bormann. » Dans ce petit « poulet », très précis, figure la liste des fonctionnaires « indignes de faire partie du corps des CRS. » A l'évidence, on n'est pas toujours républicain dans les Compagnies républicaines de sécurité... (Source, *Libération*, 17 septembre 2004)

Rincette – Si vous désirez déguster un CRS (Citron-Rhum-Sucre), allez faire un tour à la Martinique. (Source, *Jakiléa-Le Témoin*, septembre 2004)

J'adhère à l'Observatoire des libertés publiques en tant que membre actif

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

Je joins un chèque de 10 euros (minimum) à l'ordre de l'Observatoire des libertés publiques comprenant le service de *Que fait la Police ?*
7 / 9, Passage Dagorno, 75020 Paris



Une balle dans le pied

Le 31 juillet, à Vire (Calvados), un policier qui participe à la cérémonie de fermeture du commissariat de police, se blesse à une jambe en rangeant son arme dans son étui. Cette information brute appelle deux questions indispensables : 1 – Pourquoi ce policier avait-il éprouvé la nécessité de sortir son arme, qui plu est en public ?

2 – Pourquoi le cran de sûreté n'était-il pas mis ? A propos de cette seconde interrogation, il est permis d'envisager que bien des policiers ne prennent pas cette précaution, pourtant indispensable. Ce qui permettrait de tirer plus rapidement sur un « individu » suspect. Simple hypothèse. (Source, *Méto*, 2 septembre 2004)

Un cas d'école

Il est bon, parfois, de rappeler les tristes exploits de policiers qui n'hésitent jamais à « péter les plombs », sans véritable raison. Cela se passe dans la soirée du 20 mai, rue de Panama, dans le 18^e arrondissement de Paris, où des habitants du quartier ont l'habitude de se réunir le soir, peut-être un peu bruyamment au gré des riverains. Vers 21 h 30, descente de police dans cette rue. Quelques dizaines de fonctionnaires intimement aux hommes de se ranger face au mur, les mains contre la paroi, pour un contrôle d'identité et une indispensable « palpation ». L'un des possibles « délinquants sonores », qui ne tient debout que grâce à l'aide d'une canne anglaise, explique qu'il

ne peut pas la lâcher et mettre ses mains en l'air, mais qu'il a ses papiers et qu'il suffit de les prendre dans sa poche. Ce qui ne convient pas aux policiers qui poussent cet handicapé qui tombe au sol, où il est frappé. Comme des témoins protestent, les policiers arrosent tout le monde de jets de gaz lacrymogènes. L'homme infirme est ensuite traîné au commissariat de la rue de la Goutte d'Or, et il apprendra plus tard qu'il est accusé de « violences à agents » - il les aurait frappés avec sa canne. Une femme, qui a assisté à la scène, scandalisée par cette violence, raconte : « Justement, ce soir, c'était exceptionnellement calme. » (Source, *Le 18^e du mois*, juin 2004)

« Eloignement » brutal

Notre presse nationale n'a pas cru nécessaire de nous relater cette information, cette bavure, pourtant chroniquée dans une dépêche de l'AFP. Le 18 août, quatre voyageurs étaient interpellés à bord d'un avion, par des policiers de la PAF, puis mis en examen pour « entrave à la circulation aérienne. » Ces « individus », comme ils disent, s'étaient permis de protester contre les brutalités subies par un Malien en voie d'expulsion, qui refusait de partir pour Bamako. Selon l'un des voyageurs, poursuivi par la vindicte policière : « ces passagers étaient très en colère contre

les policiers qui battaient le jeune Malien, au point que le commandant de bord a fini par demander aux képis de quitter l'avion. » Une fois débarqués, les quatre passagers étaient conduits, menottes aux poignets, au commissariat de l'aéroport. Après une garde à vue de plusieurs heures, ces quatre citoyens étaient présentés à un juge, et mis en examen pour « provocation à la rébellion et entrave à la libre circulation. » C'est comme on vous le dit. D'ici à ce que ces contestataires soient expulsés à leur tour, il n'y a pas loin... (Source, *No Pasaran*, septembre 2004)

Tout nouveau, tout beau

Il paraît que les policiers vont bientôt bénéficier d'un matériel permettant d'éviter l'usage de la force ultime. Il s'agit en fait d'un pistolet à effet paralysant. Cette trouvaille, actuellement testée dans les départements du Rhône et de la Seine-Saint-Denis, aurait pour but d'éviter l'usage intempestif des armes à feu. En fait, explique un commandant de la BAC : « Cette arme décharge

5.000 volts, pendant cinq secondes, ce qui provoque une absence de contrôle musculaire et paralyse l'individu atteint. » Pour un autre policier, moins délicat, la personne atteinte ressent « comme une crampe, mais en cent fois pire. » Question : qu'en sera-t-il des dégâts collatéraux ? (Source, *Libération* et *L'Est Républicain*, 16 septembre 2004)

En Europe

- Un policier tchèque, affecté à la circulation, a ouvert le feu avec son arme de service, dans une rue de Pilsen. Motif ? Des piétons traversaient au feu rouge. Personne n'a été blessé, heureusement, mais un coup de feu a atteint un véhicule. Bienvenue en Europe. (Source, *L'Est Républicain*, 27 juillet 2004)
- Un officier de police britannique est accusé de s'être masturbé en public, devant des fillettes, tout en lisant un magazine porno. Six mois de prison ferme. Shocking ! (Source, *La Liberté de l'Est*, 22 août 2004)

Tout nouveau, tout beau. Il paraît que les policiers vont bientôt bénéficier d'un matériel permettant d'éviter l'usage de la force ultime. Il s'agit en fait d'un pistolet à effet paralysant. Cette trouvaille, actuellement testée aurait pour but d'éviter l'usage intempestif des armes à feu. En fait, explique un commandant de la BAC : « Cette arme décharge 5.000 volts, pendant cinq secondes, ce qui provoque une absence de contrôle musculaire et paralyse l'individu atteint. » (Source, *Libération* et *L'Est Républicain*, 16 septembre 2004)

La peur

Le 16 août, à Laval (Mayenne), une Guinéenne, sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, et en rétention administrative depuis le 10 août, avec ses deux enfants, de un et trois ans, se défenestre et se blesse aux pieds. Un fonctionnaire de la préfecture venait de lui signifier que, dans l'attente de sa réponse à sa demande d'asile, elle resterait sous surveillance policière, avec interdiction de sortir. (Source, *Libération*, 21 août 2004)

De Profondis

Raymond Marcellin nous a quittés le 8 septembre. Celui qui fut le ministre de l'Intérieur le plus répressif de la V^eème République avait fait ses premières armes dans les allées du pouvoir de Vichy. Ce que la presse a négligé de rappeler à ses lecteurs.

Humanisme policier

Des enfants sans papiers sont souvent retenus en zone d'attente, à Roissy, pour être renvoyés, alors que leur père ou leur mère réside en France régulièrement. La police, au bénéfice du doute, ne laisse pas le temps au juge de se prononcer sur le lien de filiation. Le doute devrait pourtant profiter à l'enfant, en vue de la « sauvegarde de l'intérêt de l'enfant », obligation internationale ratifiée par la France. Heureusement, la police veille... (Source, *FASTI, Expression immigrée, française*, été 2004)

Feu à volonté...

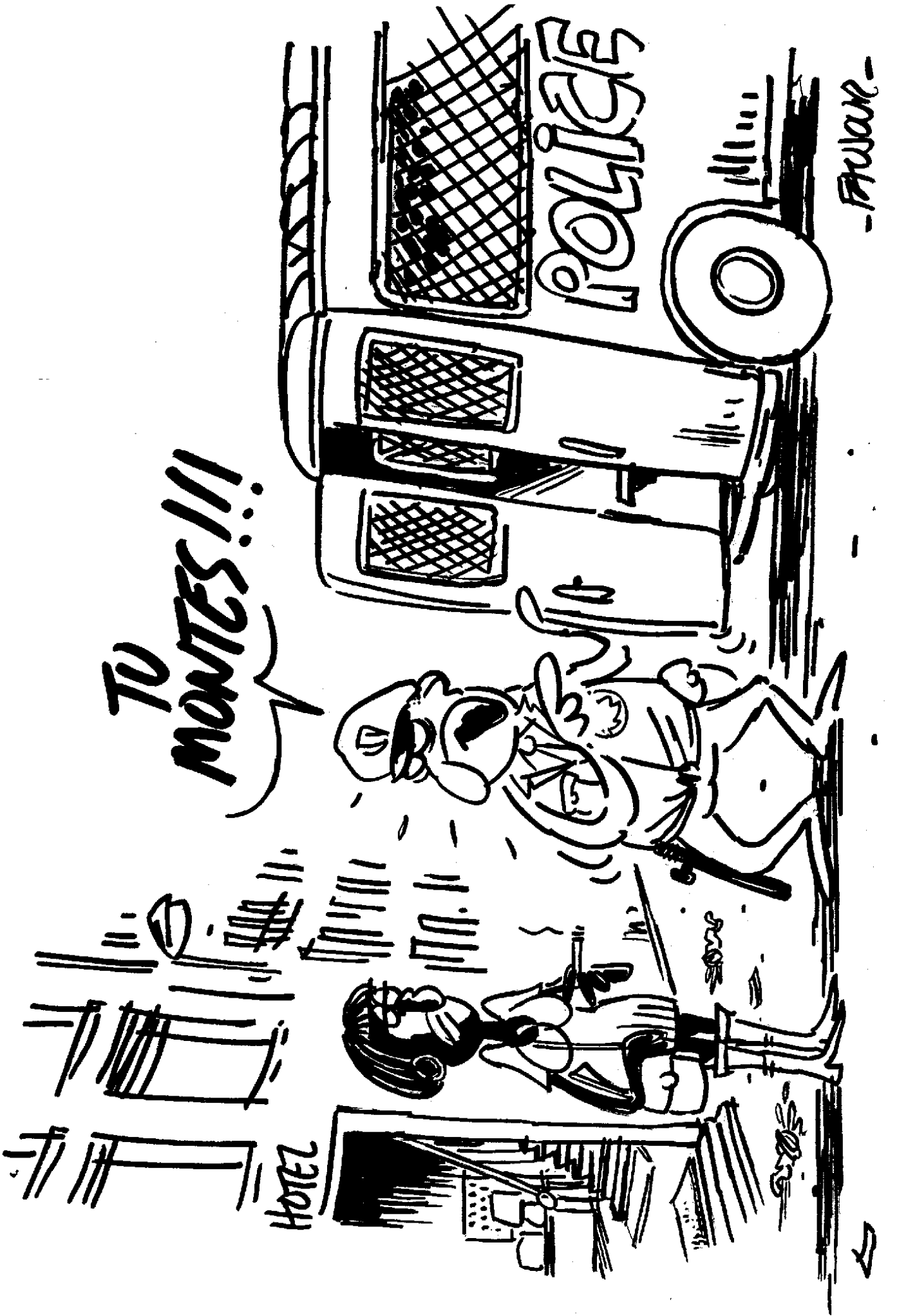
Le 9 septembre, à Roubaix, des policiers s'énervent à la vue de jeunes qui, à bord d'une voiture, ne portent pas de ceinture de sécurité. Ils commencent à donner des coups de matraque sur leur véhicule. Les jeunes s'inquiètent et démarrent. Immédiatement, l'un des gardiens de la paix dégaîne et tire. Fort heureusement, l'un des jeunes n'est blessé qu'à une jambe. Le policier est mis en garde à vue, mais également les passagers. (Source, *France Info* et *France 3*, 10 septembre 2004)

La peur

Le 14 septembre, à Neuilly-sur-Seine (92), un homme de 52 ans s'est suicidé en se jetant du 6^{ème} étage de son immeuble. Pourquoi ? Un huissier, accompagné d'un commissaire de police, venait signaler son expulsion à ce chômeur dépressif. Il ny aura pas d'enquête, dit-on au commissariat de police car : « Les faits parlent d'eux-mêmes... » (Source, *Libération*, 15 septembre 2004)

ANPE ?

Dès les prochaines semaines, la gendarmerie nationale va recruter quelque 10.500 auxiliaires, sous-officiers et officiers. « Une opportunité pour les candidats à l'arme, un des premiers employeurs français. » (Source, *Le Parisien*, 22 août 2004)



-FRANK-